

Vérification des mécanismes de contrôle de l'intégrité des renseignements présentés dans le Rapport sur les plans et les priorités

Réponse de la direction sur le plan d'action

Tient compte des changements demandés par le Comité de la haute direction le 16 janvier 2008

Approuvé par le Comité de la haute direction le 23 janvier 2008

| Élément de contrôle | Recommandation du vérificateur | Réponse de la direction | Responsabilité | Échéance |
|--|--|--|---|---|
| <p>Information financière et non financière L'information financière et non financière est cohérente, exhaustive, équilibrée et fiable.</p> | <p>1. Le président devrait s'assurer que l'on effectue une évaluation de la pertinence et de l'utilité des résultats prévus et des indicateurs, y compris ceux présentés dans l'Architecture des activités de programme (AAP).</p> | <p>Acceptée. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) exige que les rapports sur les plans et les priorités (RPP) comprennent les résultats prévus et les indicateurs en ce qui concerne les activités de programme. Les résultats prévus et les indicateurs du CRSH sont compris dans le Régime d'examen concerté, qui a récemment fait l'objet d'une évaluation par le SCT dans le cadre de l'évaluation fondée sur le Cadre de responsabilisation de gestion. Le CRSH a répondu à cette évaluation en apportant des modifications à son cadre de gestion du rendement, notamment en améliorant les résultats prévus et les indicateurs en ce qui a trait aux activités de programme.</p> | <p>La Division du rendement organisationnel, de l'évaluation et de la vérification est responsable de l'élaboration du cadre de gestion du rendement, qui a été approuvé par le président et présenté au SCT le 30 novembre 2007. Ce cadre indique les résultats prévus et les indicateurs concernant les activités de programme. La Division des politiques, de la planification et des affaires internationales intégrera ceux-ci dans le RPP de 2008-2009. Le CRSH continuera d'améliorer et de perfectionner le cadre de gestion du rendement au cours des prochaines années.</p> | <p>Terminée : Le cadre de gestion du rendement a été révisé, approuvé et présenté au SCT le 30 novembre 2007. L'ébauche du RPP de 2007-2008 comprend les résultats prévus du cadre de gestion du rendement révisé.</p> |
| | <p>2. Le président devrait également s'assurer que les systèmes de production de rapports et les indicateurs connexes sont élaborés, fonctionnels (évalués), mis en œuvre et tenus à jour.</p> | <p>Acceptée. Dans le cadre du processus actuel d'examen et de restructuration de la prestation de services électroniques (projet de transformation des processus opérationnels), on étudiera des systèmes qui amélioreront la façon de produire des rapports sur les résultats de recherche et les subventions qui y sont liées. Le plan de projet reconnaît que la gestion du rendement et l'établissement de rapports connexes représentent des éléments essentiels des activités du CRSH suite à l'attribution de bourses. Cela étant dit, la restructuration de systèmes opérationnels de base ne peut pas se faire à court terme. Le calendrier du projet de transformation des processus opérationnels s'étend jusqu'en 2012, mais certains aspects du projet seront mis en œuvre au cours des prochaines années.</p> | <p>La Division des politiques, de la planification et des affaires internationales, la Division du rendement organisationnel, de l'évaluation et de la vérification ainsi que la Division des programmes s'assureront que tous les besoins opérationnels du CRSH en matière de saisie de renseignements sur les résultats sont communiqués à la Division de la gestion de l'information et des services de technologie pour que celle-ci puisse en tenir compte dans le cadre de l'examen et de la restructuration de systèmes de prestation de services</p> | <p>2008-2012</p> |



Vérification des mécanismes de contrôle de l'intégrité des renseignements présentés dans le Rapport sur les plans et les priorités

Réponse de la direction sur le plan d'action

Tient compte des changements demandés par le Comité de la haute direction le 16 janvier 2008

Approuvé par le Comité de la haute direction le 23 janvier 2008

| Élément de contrôle | Recommandation du vérificateur | Réponse de la direction | Responsabilité | Échéance |
|---|--|---|---|---|
| | | | électroniques. | |
| | 3. Le président devrait faire en sorte que les ressources humaines et financières permettant de réaliser les activités de haute priorité planifiées soient indiquées dans le RPP et soient pertinentes. | Partiellement acceptée. Le SCT n'exige pas que le RPP indique précisément les ressources humaines et financières nécessaires à chacune des priorités ciblées dans la section 1 du rapport. La responsabilité financière du CRSH ne présente aucune lacune. Les ressources financières et humaines sont prévues et rapportées selon chaque catégorie de l'AAP, comme l'exige le SCT. Toutefois, grâce à son processus de planification opérationnelle, le CRSH s'assurera que des ressources humaines et financières adéquates soient affectées aux priorités stratégiques et opérationnelles. | Le président s'assurera que la nature et l'ampleur des priorités proposées pour 2008-2009 (élaborées par le Comité de la haute direction et le Comité de gestion des opérations) sont susceptibles d'entraîner des progrès au cours de la prochaine année ou des trois années qui représentent l'horizon de planification du RPP. | En cours. En décembre 2007, on a évalué des analyses de cas liées à des ressources humaines et financières supplémentaires en tenant compte de décisions liées aux priorités opérationnelles et stratégiques de 2008-2009. |
| | 4. Le président devrait s'assurer que le RPP comporte toutes les composantes particulières exigées par le SCT – plus particulièrement de l'information claire et précise sur les plans, les priorités, les résultats prévus et les indicateurs de résultats d'une période de planification de trois ans ainsi que les leçons apprises – afin de fournir un meilleur soutien dans le cadre du processus de prise de décision des membres du Parlement et du gouvernement. | Acceptée. L'exhaustivité du RPP n'est pas mise en doute. Le rapport du vérificateur souligne plutôt le besoin de systèmes de contrôle qui assurent l'exhaustivité du RPP. | Le président s'assurera que le RPP comprend toutes les composantes particulières exigées par le SCT. La Division des politiques, de la planification et des affaires internationales offrira son soutien en préparant un document qui confirmera l'exhaustivité du RPP. Le président procédera à la révision de ce document avant d'approuver le RPP. | En cours. On mettra en œuvre cet élément de contrôle avant d'entamer le processus d'élaboration du RPP de 2008-2009. |
| Planification stratégique et établissement des priorités Le processus de planification stratégique et d'établissement de priorités du CRSH fournit l'information nécessaire à | 5. Le président devrait s'assurer que le CRSH officialise, met en œuvre et détermine un processus de planification stratégique continu et périodique (annuel). 6. Le président devrait s'assurer que le CRSH incorpore la fonction de planification | Acceptée. Le nouveau cycle de planification (soit le cadre intégré de gestion) comprend plusieurs éléments qui forment un processus de planification stratégique annuel, notamment : – une analyse du milieu effectuée au printemps; – une discussion des membres du conseil d'administration (tenue au mois de juin) portant sur l'analyse du milieu; | Le président s'assurera que ces activités, qui sont comprises dans le cadre intégré de gestion, ont lieu chaque année. | Terminée. Le nouveau cycle de planification a été mis en œuvre en 2007-2008. |



Vérification des mécanismes de contrôle de l'intégrité des renseignements présentés dans le Rapport sur les plans et les priorités

Réponse de la direction sur le plan d'action

Tient compte des changements demandés par le Comité de la haute direction le 16 janvier 2008

Approuvé par le Comité de la haute direction le 23 janvier 2008

| Élément de contrôle | Recommandation du vérificateur | Réponse de la direction | Responsabilité | Échéance |
|--|---|---|--|--|
| l'élaboration du RPP. | stratégique dans la stratégie actuelle du CRSH qui vise à créer un cadre complet et intégré pour les cycles de planification et d'établissement de rapports. | – un forum de planification stratégique de la haute direction; – une discussion des membres du conseil d'administration (tenue au mois d'octobre) concernant les orientations et les priorités stratégiques. | | |
| | 7. Le président devrait s'assurer qu'on élabore les plans stratégiques futurs soient élaborés en fonction de la structure de l'AAP afin de solidifier le lien avec le RPP. | Partiellement acceptée. Les plans stratégiques futurs pourraient ne pas être structurés de façon similaire à l'AAP, car cette pratique pourrait artificiellement limiter la réflexion stratégique. De plus, l'AAP évolue et subira probablement des changements dans le cadre du processus d'amélioration continue qui sera lancé en 2008-2009. Comme l'exige le SCT, un tableau de correspondance entre les priorités d'une année donnée telles qu'elles sont rapportées dans le RPP et les résultats stratégiques de l'AAP est fourni dans le RPP. | La Division des politiques, de la planification et des affaires internationales , dans le cadre de la rédaction du RPP, continuera d'inclure un tableau qui présente les résultats stratégiques de l'AAP qui viennent appuyer chacune des priorités de l'année, comme l'exige le SCT. | Terminée. |
| | 8. Le président devrait s'assurer que le CRSH intègre une fonction de planification opérationnelle officielle et intégrée dans son cadre intégré de planification et d'établissement de rapports pour l'exercice financier. | Terminée. Le nouveau cadre intégré de gestion comprend une fonction de planification opérationnelle, qui sera assumée par le Comité de gestion des opérations et séparément par chacune des divisions. Cette fonction comporte également une réunion de planification opérationnelle tenue à l'automne et est directement liée au processus de planification stratégique. (Voir la réponse aux recommandations 5 et 6.) | Le président fera en sorte que les éléments de planification opérationnelle du cadre intégré de gestion soient réalisés chaque année et que les résultats documentent le processus d'élaboration du RPP. | Terminée. Le nouveau cycle de planification a été mis en œuvre en 2007-2008, et des décisions sur la planification opérationnelle ont été prises à l'automne. |
| | 9. Le directeur de la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales devrait s'assurer que l'on met en œuvre des mécanismes de contrôle internes adéquats afin de confirmer l'harmonisation des plans et des priorités du CRSH ainsi que des priorités générales actuelles du gouvernement au moment d'élaborer le RPP. | Acceptée. Voir la réponse à la recommandation 10. | | |
| Rôles et responsabilités Les rôles et les responsabilités concernant la préparation du | 10. Le directeur de la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales devrait établir une fonction officielle | Acceptée. Le nouveau cadre intégré de gestion comprend des processus intégrés permettant d'assurer l'harmonisation des plans du CRSH et des priorités générales du gouvernement ainsi | Le président s'assurera que les éléments distincts du cadre intégré de gestion sont réalisés chaque | Terminée. Le nouveau cycle de planification a été |



Vérification des mécanismes de contrôle de l'intégrité des renseignements présentés dans le Rapport sur les plans et les priorités

Réponse de la direction sur le plan d'action

Tient compte des changements demandés par le Comité de la haute direction le 16 janvier 2008

Approuvé par le Comité de la haute direction le 23 janvier 2008

| Élément de contrôle | Recommandation du vérificateur | Réponse de la direction | Responsabilité | Échéance |
|--|---|---|---|--|
| RPP sont clairement énoncés et compris par les intervenants. | documentée de remise en question qui comprendrait une ou plusieurs personnes dont le rôle consisterait à exercer une solide fonction de remise en question pour l'élaboration du RPP. | que de faire en sorte que les priorités du CRSH soient adéquatement et minutieusement étudiées par deux niveaux de direction (la fonction de remise en question). Le RPP est fondé sur les priorités stratégiques définies par le Comité de la haute direction en fonction des avis et de l'approbation du conseil d'administration du CRSH ainsi que sur les plans opérationnels élaborés par le Comité de gestion des opérations. Le cadre intégré de gestion décrit également la façon dont les résultats des évaluations et des vérifications devraient documenter la planification, ce qui contribuera à renforcer la capacité du CRSH à fonctionner en tant qu'organisation apprenante. | année. La Division des politiques, de la planification et des affaires internationales fera en sorte que la documentation liée aux décisions prises à différentes étapes importantes de la planification stratégique et opérationnelle soit conservée. | mis en œuvre en 2007-2008. |
| | 11. Le président, en collaboration avec le conseil d'administration du CRSH, devrait définir, officialiser et communiquer le rôle du conseil en ce qui concerne l'élaboration du RPP, un document essentiel à la planification organisationnelle. | Acceptée. Dans le cadre du nouveau cycle de planification, le conseil du CRSH offre des avis sur les orientations stratégiques pour ensuite les approuver. Celles-ci sont élaborées par le président et le Comité de la haute direction à différentes étapes du cycle de planification annuel. | Le président demandera au conseil de participer aux étapes ciblées du cycle de planification annuel, comme cela est indiqué dans le cadre intégré de gestion. | Terminée. Le nouveau cycle de planification a été mis en œuvre en 2007-2008. |
| Surveillance et assurance de la qualité On a mis en œuvre des mécanismes efficaces de surveillance et d'assurance de la qualité afin de coordonner l'élaboration, l'approbation, la surveillance et la mise à jour du RPP. | 12. Le président devrait appuyer l'initiative du CRSH qui vise à concevoir et à mettre en œuvre un cadre organisationnel pour le cycle de planification et d'établissement de rapports, lequel comprend un cadre intégré de gestion du risque. | Terminée. On a élaboré le cadre organisationnel du cycle de planification et d'établissement de rapports, qui indique comment le plan de vérification et le cadre de gestion du risque devraient servir d'importante source d'idées lors du forum sur l'établissement de priorités de la haute direction, qui aura lieu à l'automne. | La Division des politiques, de la planification et des affaires internationales est responsable de la mise en œuvre du cadre intégré de gestion. Le vérificateur principal des comptes est responsable du cadre de gestion du risque. La Division des politiques, de la planification et des affaires internationales s'assurera que le vérificateur principal des comptes fournit des avis concernant la gestion du risque lors du forum sur l'établissement de priorités de la haute direction aura lieu à l'automne. | Complétée. Le nouveau cycle de planification a été mis en œuvre en 2007-2008. |



Vérification des mécanismes de contrôle de l'intégrité des renseignements présentés dans le Rapport sur les plans et les priorités

Réponse de la direction sur le plan d'action

Tient compte des changements demandés par le Comité de la haute direction le 16 janvier 2008

Approuvé par le Comité de la haute direction le 23 janvier 2008

| Élément de contrôle | Recommandation du vérificateur | Réponse de la direction | Responsabilité | Échéance |
|---------------------|--------------------------------|-------------------------|----------------|----------|
| | | | | |

Date et approche suggérées pour le suivi par vérification interne :

- Le rapport de vérification et la réponse de la direction seront présentés au Comité permanent sur la vérification au cours de sa prochaine réunion (le 29 février 2008).
- Les deux documents seront acheminés à la Division des communications du CRSH afin d'être traduits et publiés dans le site Web du CRSH.
- Une évaluation de la mise en œuvre de la réponse de la direction sera effectuée à la fin de l'exercice 2008-2009.

